



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains  
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

## RAPPORT DE JANVIER 2021

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

B	: Blessé
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CP	: Commissaire de Police
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OPP	: Officier de Police Principal
PJ	: Police Judiciaire
SIDA	: Syndrome d'immunodéficience acquise
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
USD	: United States Dollar
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

Le présent rapport divulgue les différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de janvier 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont surement échappé à notre attention.

Premièrement, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

✚ Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés aux exactions commis par des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD) et aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés ;

✚ Au plan politique, nous avons noté l'érection de Monsieur Révérien NDIKURIYO ex-Président du Sénat à la tête du parti CNDD-FDD comme Secrétaire Général de ce parti.

✚ Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ciblant surtout des membres du parti CNL et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

✚ Au point de vue social, notre rapport va se focaliser sur la situation de la pandémie du Covid-19 dans notre pays.

En deuxième lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, nous traiterons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes, les auteurs visés par la population étant la plupart de fois des Imbonerakure et des agents du SNR.

Quatrièmement, nous nous pencherons sur les cas de VSBG et spécialement sur les cas de viol en tant que pires formes de violation des droits humains.

Le présent rapport analysera enfin la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

\*\*\*\*\*

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### ***II.1. Du contexte sécuritaire.***

Comme mentionné plus – haut, au cours du mois de janvier 2021, la sécurité a été menacée par des exactions des Imbonerakure et des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés.

Voici quelques exemples :

#### **II.1.1. Des exactions commis par des Imbonerakure.**

En date du 10 Janvier 2021, sur la colline Gakobe, zone, commune et province Rutana, un groupe d'Imbonerakure dirigé par un certain NIBARUTA s'est arrogé le droit de mener une opération illégale de fouille-perquisition au domicile d'un certain NTIHARIZWA, résident à la même colline. Des sources sur place révèlent que ces Imbonerakure le soupçonnaient de détenir des stupéfiants à son domicile et que, n'ayant pas découvert ce qu'ils recherchaient, ils ont volé une somme d'argent de quatre cent dix mille francs burundais (410.000 FBU). Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure n'ont jamais été inquiétés.

#### **II.1.3. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés**

En date du 3 janvier 2021, un groupe de criminels non identifiés armés de fusils a tendu une embuscade à une voiture de marque Toyota, type Carina, plaque E 5468 A sur la route nationale n°7 au niveau de la sous colline Baziro, colline Nyakimonyi, zone Maramvya, commune Mugamba, dans la province de Bururi. Selon des sources sur place, 3 personnes à savoir Salse BANKUWUNGUKA, Moïse NDAYISHIMIYE et un autre non identifié ont été tuées et brûlées vives sur le champ dans ce véhicule tandis que 2 autres ont été grièvement blessées. Parmi les blessés, il y avait un enseignant connu sous le prénom de Richard. Ils ont été évacués vers les structures sanitaires proches pour des soins de santé d'urgence. Selon les mêmes sources, la police est intervenue tardivement quand les criminels avaient déjà pris fuite.

### ***II.2. Du contexte judiciaire.***

Au cours mois de janvier 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

#### **II.2.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.**

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de janvier 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- Dans la nuit du 2 janvier 2021, six tenanciers de bistrots Ange Narcisse MUCO, Emmanuel RUZOCIMANA, Janvière NIYUKURI, Daphrose HABARUGIRA, Faustine NINEZEREZA, Francine NINDAMUTSA ont été arrêtés par la police au chef-lieu de la commune Makamba et conduit au commissariat communal à Makamba. Ils ont été accusés par la police d'avoir rehaussé les prix des produits BRARUDI.

2- Dans la nuit du 3 janvier 2021, Dornes MUHORAKEYE a été arrêtée au quartier Bukeye du chef-lieu de la commune Nyanza-lac en province Makamba et conduit au commissariat communal à Nyanza-lac. Selon des sources sur place, elle a été accusée par la police d'avoir rehaussé les prix des produits BRARUDI entre 400 FBU et 700 FBU par bouteille. Les tenanciers n'ont cessé de dénoncer leur arrestation en cascade par la police au lieu d'arrêter les propriétaires de ces bistrotts qui fixent les prix de ces produits. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés en date du 5 janvier 2021 après paiement d'une amende de 100 000 FBU chacun.

3- En date du 5 janvier 2021, vers 8 heures, au chef-lieu de la commune et province Makamba, Prosper KAZUNGU, commissaire communal, a arrêté un bus de type Hiace après avoir fait un mauvais stationnement avec 11 passagers à bord. Selon des sources sur place, ce commissaire a ordonné au chauffeur de mettre le véhicule sur la chaîne. Selon les mêmes sources, le chauffeur a demandé à ce policier de lui infliger une amende s'il aurait commis une faute pour le laisser continuer son travail, sans succès. Les passagers ont demandé leurs bagages afin de prendre un autre véhicule ; le commissaire communal Prosper KAZUNGU a refusé. Le véhicule a été libéré vers 18 heures du soir après avoir payé une amende de 50 000 FBU. Les passagers qui étaient à bord composés de 11 personnes dont une famille avec ses enfants et les élèves qui se rendaient à Gitega et à Bururi ont passé la nuit chez le chauffeur du véhicule au quartier Nyaburumba du chef-lieu de la commune Makamba.

4- En date du 12 janvier 2021, sur la colline Mujigo, zone Muyama, commune Buyengero, province Rumonge, Alexis NDAGIJIMANA, membre du conseil communal de Buyengero et aussi membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile après une fouille perquisition effectuée par des policiers. Selon des sources sur place, lors de la fouille, aucun objet suspect n'a été trouvé chez lui mais il a été conduit au cachot de la zone Muyama. Il a été accusé de collaborer avec des groupes armés.

5- En date du 13 janvier 2021, Jonathan NIBASUMBA, militant du parti Sahwanya FRODEBU et enseignant au lycée communal Murango, commune Burambi, province Rumonge a été arrêté par la police sur mandat d'arrêt du procureur de la République à Rumonge. Il est accusé de complicité avec des groupes armés.

6- En date du 14 janvier 2021, sur la colline Muhuta, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Cyriaque NDARUVUKANYE, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers, l'accusant de collaborer avec des groupes rebelles. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police en commune Bugarama. Selon les mêmes sources, Cyriaque NDARUVUKANYE a été victime de son appartenance politique. Sa famille n'a cessé de décrier ce montage.

7- En date du 17 janvier 2021, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la dénommée TABU, âgée de 28 ans, a été arrêtée et conduite au cachot communal de Buhiga par des policiers. Selon des sources sur place, une fouille perquisition a été opérée par ces policiers dans 2 ménages du quartier Gatara à savoir le ménage de la victime et celui du nommé NTAKIJE, âgé de 51 ans. Selon des sources policières, les ménages ciblés étaient soupçonnés de produire et commercialiser une boisson prohibée fabriquée à base d'ananas communément appelée «umunanasi» mais rien n'a été trouvé chez eux sauf un bidon vide ayant une odeur de cette boisson, trouvé chez cette femme.

8- En date du 20 janvier 2021, sur la colline Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, la police a arrêté 4 hommes à savoir Egide SINDAYIGAYA, sexagénaire et grand-frère de Côme NIYONGABO tué par les policiers et les militaires en date du 16 janvier 2021, Thaddée NIYONIZIGIYE, Claver NDAYITEZIBIGANZA et Gérard NKURIKIYE. La police les a présentés à la population de cette zone et aux journalistes comme complice des bandes armées. Des habitants de cette localité n'ont cessé de crier à un montage.

9- En date du 20 janvier 2021, la police judiciaire a arrêté Christa KANEZA à son domicile sis à Gasekebuye, en commune Muha, Bujumbura-Mairie. Elle a, par après, été détenue avec son bébé de 3 mois avant d'être transférée, le lendemain, à la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, l'ordre d'arrêter et d'incarcérer Christa KANEZA aurait été donné par le Commissaire général de la Police judiciaire, CP Bertin GAHUNGU, en l'accusant d'être commanditaire et collaboratrice des assassins de son époux, Thierry KUBWIMANA, mort dans la nuit du 25 novembre 2020, trois heures après être fusillé dans une attaque armée perpétrée à son domicile à Gasekebuye. Les mêmes sources révèlent que, pendant des semaines, la police avait refusé d'enquêter sur des pistes intéressantes, pouvant aider à identifier les véritables assassins et leurs complices, fournies par les proches de la famille.

Rappelons que le jour de son arrestation, le porte-parole de la police, OPP1 Pierre NKURIKIYE, a présenté Christa KANEZA menottée, ensemble avec 3 hommes qui « ont avoué spontanément » avoir participé à l'assassinat de Thierry KUBWIMANA et ont accusé la veuve d'avoir participé au meurtre de son mari. Plusieurs défenseurs des droits humains ont noté, en plus de l'arrestation et détention arbitraires des victimes dans ces deux cas, plusieurs abus commis par la police nationale à travers son porte-parole, Pierre NKURIKIYE, notamment la méconnaissance du principe de la présomption d'innocence, la présentation des suspects en violation de la règle absolue du secret de l'enquête préliminaire de dossiers en matière pénale.

### **II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.**

1- En date du 5 janvier 2021, vers 18 heures, au centre de négoce du chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, Emmanuel NIMPAYE, âgé de 40 ans, coiffeur et responsable des jeunes du parti CNL en commune Rugombo, a été arrêté par trois 3 Imbonerakure, à savoir un nommé SINDAYIGAYE, un certain Jean Claude surnommé « Afande » et un prénommé Bosco, qui étaient accompagnés par un policier prénommé Saidi, agent de transmission du commissaire provincial de police à Cibitoke, OPP1 Jean Baptiste HABUMUREMYI alias « Mpagaze », souvent cité dans les cas de disparitions forcées.

Selon les mêmes sources, la victime a été ligotée et embarquée dans un véhicule immatriculé D 0540 A vers une destination inconnue. Les mêmes sources précisent que depuis son arrestation, sa famille l'a cherché partout dans tous les cachots et prisons sans succès. E.NIMPAYE avait été sollicité, plusieurs fois, par des membres du parti CNDD-FDD pour adhérer dans ce parti, ce dont il n'avait pas été d'accord.

2- En date du 20 janvier 2021, le matin, sur la colline Nyamurenge, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Dieudonné MUSHIRAKURE, jeune marié et membre du parti CNL, a été arrêté chez lui par le responsable du SNR en province Mwaro accompagné par le responsable du parti CNDD-FDD en commune Rusaka, Athanase MPAWENAYO, le DCE Rusaka et natif de cette colline et Dieudonné NDABASHINZE alias Kibiriti, Imbonerakure de cette commune.

Selon des sources sur place, le ménage de cette victime a été encerclé depuis l'aube du même jour. La victime était accusée de détenir des fusils. Ils l'ont obligée de leur montrer ces fusils et lui ont reproché d'avoir écrit un message à quelqu'un annonçant ces armes. Selon les mêmes sources, ce message se trouvait aussi dans le téléphone du chef de zone Makamba qui est, en même temps, responsable communal du parti CNDD-FDD à Rusaka, Athanase MPAWENAYO. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été embarquée par des policiers qui s'asseyaient sur lui à bord d'une camionnette du responsable du SNR en prenant la direction d'Ijenda-Bujumbura. Sa famille l'a cherché partout sans succès.

***Bref, au moins 27 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 2 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois de janvier 2021.***

#### ***II.4. Du contexte social.***

##### **II.4.1. De la situation de la pandémie due au COVID-19 au Burundi.**

Au cours du mois de janvier 2021, le nombre de victimes au covid-21 s'est multiplié et cela a été dû à la recrudescence de cette pandémie dans notre pays et dans le monde entier. Selon le Président de la république du Burundi, Evariste NDAYISHIMIYE, dans notre pays, cette aggravation a été due à l'irresponsabilité de certains burundais qui se sont illustrés par la corruption ; laissant certaines personnes qui venaient de l'étranger rentrer chez elles sans faire le test de dépistage et sans passer par les lieux de confinement. Pour lui, un tel comportement est punissable par la loi. Ainsi, le Covid-19 s'est éparpillé dans toutes les provinces du pays.

Des chiffres illustrent le danger qui guette les burundais :

- En date du 6 janvier 2021, lors d'une conférence de presse, le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA, Thaddée Ndikumana a communiqué de nouveaux cas de la covid-19 avec 40 personnes testées positives en 2 jours. Il a en outre réitéré la reprise des mesures barrières et a annoncé la refermeture des frontières terrestres et aquatiques à partir du 11 janvier 2021 excepté pour importateurs des marchandises. Il a fait savoir que tous ces cas sont dus aux gens qui viennent de l'extérieur du pays et qui ne respectent pas les règles de la mise en quarantaine en donnant des pots de vin aux policiers.
- En date du 11 janvier 2021, au Lycée de Mwaro, commune Nyabihanga, province Mwaro, sur 250 élèves des 4 classes déjà examinés, 32 élèves ont été testés positifs. Selon des sources sur place, ces élèves testés positifs ont été transférés à l'hôpital de Kibumbu pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, après ces tests positifs, des infirmiers ont effectué des tests de la Covid-19 aux élèves avec qui ils dormaient ensemble ou partageaient le repas à l'internat.

- Depuis le 13 janvier 2021, quatorze personnes habitant la province Kayanza ont été testées positives de la COVID-19. Célestin CONGERA, Médecin Directeur Provincial à Kayanza, a invité la population de cette province à se faire dépister volontairement et massivement surtout ceux qui sont entrés en contact avec des personnes infectées. Cette même autorité a également appelé la population de cette province à continuer à observer scrupuleusement les mesures barrières contre la propagation de la COVID-19.
- En date du 13 janvier 2021, à l'hôpital régional de Gitega, en province Gitega, 14 personnes dont 5 infirmières, 3 aides-soignants, 1 enseignant, 3 élèves du Lycée de la Fraternité au quartier Nyabisindu et 2 étudiants du grand séminaire de Songa ont été testées positives de la COVID-19.
- Du 8 au 16 janvier 2021, dix-sept personnes ont été testées positives de la Covid-19 en commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, en date du 8 janvier 2021, au CDS Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, B., âgé de 23 ans, originaire de la colline Gitandu, zone Nyaruhinda de la même commune a été testé positif de la covid-19 et il venait de passer deux semaines chez lui en provenance de la Tanzanie. Ce CDS a alors convoqué 25 personnes membres de la famille dudit jeune pour les tester et 11 d'entre elles ont été testées positives.
- Dans l'après-midi du 14 janvier 2021, soixante-dix-neuf personnes avaient été déjà testées positives de la covid-19 dans toute la province Makamba.
- Du 15 au 16 janvier 2021, en commune Vugizo, province Makamba, l'Administrateur communal a organisé des réunions des campagnes de sensibilisation pour faire face à la pandémie de la covid-19. Selon des sources sur place, parmi 288 personnes testées, 39 dont 4 policiers ont été testées positives de la covid-19.
- En date du 16 janvier 2021, vers 16 heures, au CDS Kayogoro sis en zone Kayogoro, commune et province Makamba, 11 personnes testées positives de la covid-19 dont 2 femmes, 5 enfants et 4 hommes ont manifesté et ont tenté de s'échapper.

Suite à cette montée du nombre de personnes testées positives à la covid-19, en plus des mesures barrières mentionnées ci-haut, d'autres ont été prises ou remises en vigueur. Ainsi, en date du 11 janvier 2021, au cours d'un point de presse, le porte-parole du ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de sécurité publique, Pierre NKURIKIYE, a annoncé que les boîtes de nuit et les Karaoké sont fermés jusqu'à nouvel ordre sur le territoire du Burundi pour éviter la propagation du COVID-19. Le port d'un masque de protection contre le COVID-19 est obligatoire dans les milieux publics, dans les bus de transport en commun et concerne également tous les transporteurs de personnes.

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

#### ***III.1. Présentation générale.***

Dans cette partie, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois concerné par le présent rapport, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains à la faveur de l'impunité.

Voici quelques cas que nous avons pu identifier :

**1-** En date du 2 janvier 2021, vers 18 heures, sur la 4<sup>ème</sup> transversale, colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie l'un d'un homme et l'autre d'une femme non identifiée ont été retrouvés par les habitants de la localité au bord de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, ces victimes étaient ligotées et gisaient dans le sang. Selon les mêmes sources, les 2 corps avaient des blessures montrant qu'elles ont été tuées. Vers 10 heures du même jour, le chef de zone Ndava en collaboration avec la police de la protection civile ont procédé à l'enterrement des 2 corps sur les rives de la rivière Rusizi.

**2-** En date du 3 janvier 2021, vers 23 heures, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, une famille de 6 personnes à savoir Donatien MPFAYOKURERA, père de famille, âgé de 56 ans, retraité de la PNB, sa femme Virginie KABANYIGINYA, âgée de 51 ans, leurs 4 enfants, Bertin NDAYISHIMIYE, Chanceline CUBAHIRO, Audifax NTIHINDAGURIKA et Vanessa BIHIMANA a été massacrée à coups de couteaux. Le lendemain, 10 personnes, toutes membres du parti CNDD-FDD et d'une même famille ont été arrêtées pour des raisons d'enquête et ont été incarcérés au cachot du commissariat provincial de Karuzi. En date du 8 janvier 2021, au parquet de Karusi, les 10 prévenus ont comparu en chambre de conseil. Selon des sources sur place, tous les prévenus ont plaidé non coupables. Après interrogatoire, Abdallah MUKOMBOZI et Violette NDABARUSHIMANA ont été libérés provisoirement tandis que Pierre NTAHOMVUKIYE, Jean Paul HASABAMAGARA, Ismaël NKUNZIMANA, Issa TUYISENGE, Nestor NDAYISENGA, Séverin HAKIZIMANA, Marc KAVUMU, Bernard BANGIRINAMA ont été conduits à la prison centrale de Gitega.

**3-** Dans la nuit du 4 janvier 2021, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Nyakiga, colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, la famille de SAGAHUNGU a été attaquée par des personnes non identifiées, armées de machettes. Selon des sources sur place, SAGAHUNGU et CIZA, son épouse, membres du parti CNDD-FDD, ont été blessés et ont été conduits à l'hôpital Rema pour les soins médicaux. Le motif de cette attaque n'a pas été connu.

**4-** Dans la nuit du 4 au 5 janvier 2021, sur la colline Muyange, commune Mutaho, province Gitega, Emeline TUYISENGE et son enfant âgé de 2 ans et 6 mois, ont été tués à l'aide d'une houe par son mari Jean KWIZERA, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, le mari n'était pas en bons termes avec son épouse qu'il accusait d'avoir eu un enfant avec un autre homme. Selon les mêmes sources, Jean KWIZERA a pris fuite mais il a été arrêté par la police, en date du 6 janvier 2021. L'auteur du crime a été condamné pour un double assassinat par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle dans un procès de flagrance à une peine de servitude pénale à perpétuité.

**5-** En date du 8 janvier 2021, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié de la composante sociale Twa, a été retrouvé suspendu sur un arbre. Selon des sources sur place, la victime, originaire de la colline Rugari-Gitamo, commune et province Gitega, a été tuée étranglée avant d'être suspendue à cet arbre. Les auteurs du crime restent inconnus.

**6-** En date du 9 janvier 2021, vers 21 heures, sur la sous-colline Numbwe, colline Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Marie Sylvane GAKIMA, chef de la sous colline Numbwe, a été fusillée par des criminels non identifiés. Selon des sources sur place, cette dame a été fusillée au moment où elle se rendait à l'extérieur de sa maison pour ses besoins corporels. La victime qui avait reçu 2 balles au niveau de la poitrine a rendu l'âme au centre de santé de Donzi où elle avait été évacuée. Les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.

**7-** En date du 9 janvier 2021, dans la rivière Maragarazi, sur la colline Buhema, zone Bugeni, commune Kayogoro, province Makamba, un corps sans vie non identifié et en état de décomposition a été retrouvé par des habitants de la localité. L'administration a procédé à l'enterrement immédiat du corps.

**8-** Dans la nuit du 10 janvier 2021, au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, Joseph MAHEREGETE de la composante sociale Twa et veilleur de nuit, a été tué par un groupe de personnes qui n'ont pas été identifiées. Selon la police, cette équipe n'avait pas l'intention de voler mais plutôt celle d'éliminer le veilleur. Les mobiles et les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

**9-** En date du 16 janvier 2021, sur la colline de Gishiha en zone Maramvya de la commune Burambi, province de Rumonge, Côme NIYONGABO, sous-officier et retraité ex-FAB a été assassiné par balles par l'armée et la police. Selon des sources sur place, Côme NIYONGABO était recherché par la police depuis longtemps, accusé de coordonner les groupes armés opérant en commune Burambi et sa tête avait été mise à prix par les autorités pour un montant de trois millions cinq cent mille francs burundais (3,500,000 FBU) qui devaient être perçus par toute personne qui le ramènerait vivant ou mort. Selon les mêmes sources, Côme NIYONGABO a été fusillé au moment où il tentait de fuir. Les mêmes sources ont indiqué que la famille de Côme NIYONGABO était depuis plusieurs mois sous harcèlement sans précédent. A titre d'illustration, son épouse, Immaculée SAKAGANUMWE et son fils de 16 ans, Alfred DUSENGIMANA, sont détenus depuis près de 9 mois à la prison de Rumonge, sans procès.

**10-** En date du 17 janvier 2021, sur la colline Ngonya, commune Minago, province de Rumonge, Protais NIYONDIKO, retraité ex-FAB, a été tué par balles par la police et l'armée. Selon des sources sur place, Protais NIYONDIKO avait été arrêté le 14 janvier 2021, ligoté et torturé, accusé de faire partie d'un groupe de rebelles opérant dans les communes Burambi de la province Rumonge et commune Mugamba de la province Bururi. On considère que l'assassinat de Protais NIYONDIKO constitue une exécution extrajudiciaire et sommaire perpétrée par la police qui l'avait pourtant arrêté.

**11-** En date du 17 janvier 2021, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le corps sans vie d'Elisabeth NZEYIMANA, résidente de la colline Mushasha II, zone Gatumba, de la même commune et province a été retrouvé suspendu sur un arbre se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps a été enterré le même jour au cimetière communément appelé Kwidigi de la même colline sur l'ordre des autorités locales de cette colline.

**12-** En date du 17 janvier 2021, vers 22 heures, au quartier Rubuye, commune et province Ngozi, Aline NKESHIMANA, âgée de 28 ans, vendeuse de fruits, a été tuée poignardée au niveau de la tête par son concubin, Emmanuel NYANDWI, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, ses voisins ont entendu des cris et sont arrivés lorsque la victime était déjà morte. Des conflits familiaux sont la source de cet assassinat. Le corps a été transporté par des policiers à l'hôpital de Ngozi. Le meurtrier quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot de la PJ à Ngozi. Lors de l'audition, le criminel a plaidé coupable et a expliqué que l'ivresse était à l'origine de ce délit.

**13-** En date du 17 janvier, le soir, sur la colline Gatwe, zone Kizuka, commune et province de Rumonge, Adrien SIBOMANA, Imbonerakure, a été tué. Selon une source, la victime aurait été tabassée à mort par le prénommé Eric, lui aussi Imbonerakure.

**14-** En date du 18 janvier 2021, sur la sous-colline Rurenda, colline Rushemeza, commune et province Rutana, un corps sans vie et en état de décomposition avancé d'un homme non identifié a été retrouvé dans la vallée de la rivière Nyamunyonga passant longeant cette colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait été déchiqueté par les chiens errant et son bras gauche avait été amputé. Selon les mêmes sources, des volontaires de la Croix Rouge et des éléments de la police de la protection civile l'ont enterré sur place sous la supervision du secrétaire communal de Rutana, Juvénal BIZIMUNGU et du comptable communal, Donatien CIZA.

**15-** En date du 19 janvier 2021, le matin, sur la sous colline Rwankona, colline Kiremba rural, commune et province Bururi, le corps de Samuel BURINGANIRE âgé de 60 ans, originaire de la sous colline Rwankona, de la même colline et commune, a été retrouvé sans vie. La tête de la victime était fracassée et le corps était méconnaissable. Il a été identifié sur ses habits et ses chaussures. Selon les mêmes sources, la victime a été tuée par des inconnus dans la nuit du 18 janvier 2021 quand elle rentrait de l'un des bistrots du centre Kiremba.

**16-** En date du 20 janvier 2021, vers 17 heures, sur la sous-colline Rushara, colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, le corps sans vie de Domitien NTAHOMBAYE, âgé de 40 ans, a été retrouvé dans un caniveau d'évacuation d'eaux usées sur la sous-colline Rushara. Selon des sources sur place, le corps de la victime baignait dans une marre de sang, laissant penser qu'elle aurait été tuée pendant la nuit de la veille par des individus non identifiés.

Il a été révélé que Domitien NTAHOMBAYE avait été aperçu, la nuit du 19 janvier 2021, dans un bistrot de la localité en train de prendre un verre de bière. L'identité des auteurs ainsi que le mobile du crime n'ont pas été élucidés.

**17-** En date du 22 janvier 2021, au marché central de Kirundo en commune et province Kirundo, une femme nommée Kampeta, commerçante et membre du parti CNL, a été violemment battue par un Imbonerakure connu sous le nom de Tombola. Selon des sources sur place, la victime a été gravement battue parce qu'elle avait refusé de vendre son stand à l'épouse de cet Imbonerakure. Les mêmes sources indiquent que la victime a eu une fracture fermée au niveau du visage et de la tête et qu'elle aurait porté plainte lundi le 25 janvier 2021 contre son agresseur au parquet de Kirundo.

**18-** En date du 23 janvier 2021, vers 7 heures, sur la sous colline Bambo, la colline et zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, 2 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans un boisement d'eucalyptus. Selon des sources sur place, ces cadavres étaient ligotés ensemble et présentaient des blessures. Des passagers qui les ont vus ont alerté des policiers et des militaires d'une position proche du lieu de la découverte de ces cadavres. Selon les mêmes sources, les habitants de la localité avaient entendu pendant la nuit un bruit d'un véhicule qui passait tout près du lieu où se trouvaient ces cadavres. Ces derniers ont été enterrés dans une fausse commune vers 10 heures sur le même endroit par des Imbonerakure de la localité sur l'ordre du chef de zone Ngoma.

**19-** En date du 25 janvier 2021, Egide SINDAYIGAYA âgé de 65 ans est mort dans le cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge. Il était le grand frère de Come NIYONGABO, ex-sous-officier tué par la police et les militaires en date du 16 du même mois dans la commune Burambi (*voir ci-dessus, point 9*). Selon des témoins sur place, le vieil homme a succombé aux actes de torture lui infligés depuis son arrestation le 18 janvier 2021. La victime était parmi quatre hommes présentés par la police comme des criminels à des journalistes et des habitants de la zone de Maramvya en commune de Burambi mardi le 19 janvier 2021. D'après des sources sur place, Egide SINDAYIGAYA avait été atrocement torturé par des agents du SNR pour obtenir de lui des informations sur des caches d'armes que le groupe de rebelles de son petit frère utiliserait dans ses opérations. Les mêmes sources ont révélé que ses tortionnaires l'ont emmené vers une destination inconnue où ils l'ont violemment battu, puis lui ont injecté des substances inconnues dans ses organes génitaux avant de le ramener au cachot de Rumonge dans un état très critique, déjà agonisant, trois jours avant sa mort.

**20-** En date du 27 janvier 2021, au quartier Mutanga sud, zone de Rohero, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura et plus précisément tout près de l'entrée du campus universitaire Mutanga, des malfaiteurs non identifiés, armés d'un pistolet et de couteaux ont tué Thierry MUGABE âgé de 30 ans, employé dans une boutique de farine et ont emporté une somme de cinq cent mille francs burundais (500,000 FBU), 2 chaînettes en or, 2 gourmettes ainsi que 5 téléphones de marque I-Phone 11 d'une valeur de deux mille dollars américains (2,000 USD) chacun. Selon des sources sur place, cet employé a été tué par strangulation, à l'aide d'une corde faite d'un morceau de drap déchiré. Selon les mêmes sources, ces malfrats sont passés par la clôture du voisin de l'ancienne sénatrice l'Honorable Générose INAKANYANA à l'aide d'une échelle trouvée dans cette parcelle, ont ligoté le veilleur de nuit, lui ont intimé l'ordre de leur donner des clés des portes d'entrée de la maison principale et ont immobilisé tous les occupants à savoir l'ancienne sénatrice, ses 2 enfants et 2 autres personnes à l'intérieur de la maison tout en leur demandant de l'argent.

21- En date du 29 janvier 2021, sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, le nommé KABURA a été tué après avoir été tabassé par deux personnes de cette localité. Selon des sources sur place, KABURA a été tué quand il allait exiger d'être remboursé un montant de 1,500 FBU qu'il avait prêté à l'une des 2 personnes.

22- Dans la nuit du 31 janvier 2021, sur la colline Masase, commune Nyarusange, province Gitega, Alice MUHIMPUNDU âgée de 20 ans, a été tuée poignardée et son mari a été grièvement blessé. Selon des sources sur place, le domicile du couple a été attaqué par des personnes non identifiées. Le lendemain, une personne présumée auteur a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

**Bref et sans être exhaustif, au moins 32 personnes ont été tuées et 10 autres blessées au cours du mois de janvier 2021.**

**III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	3	2	1	0	4	2
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Gitega	0	0	0	0	2	0	0	0	2	1	4	1
Karusi	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Makamba	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	2	1
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	3	0	1	0	0	0	1	0	5	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

\*\*\*\*\*

#### **IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

Au cours du mois de janvier 2021, mis à part le cas de torture ayant engendré la mort d'Egide SINDAYIGAYA à Rumonge (*voir section précédente point 17*), un autre cas de traitements inhumains, cruels et dégradants a été enregistré dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que cette personne est la seule victime de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins ou au SNR : des endroits où ils subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort des victimes.

Ci-dessous un cas emblématique:

En date du 17 janvier 2021, vers 19 heures, sur la colline Munagano, zone Gakere, commune Kiremba, province Ngozi, un enfant âgé de 9 ans a subi des actes inhumains et cruels lui infligés par son père. Selon des sources sur place, cet enfant s'est vu brûler les doigts à l'eau bouillante par son père, Célestin GAHUTU. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir volé de la nourriture chez lui et d'avoir volé un ananas chez un voisin. Ce mauvais parent a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la PJ situé à Gakere tandis que la victime a été emmenée au CDS Gakere par des autorités administratives.

\*\*\*\*\*

#### **V. DES CAS DE VSBG.**

Au cours du mois de janvier 2021, quatre cas de VSBG ont été identifiés par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seules victimes car plusieurs cas sont couverts par notre culture qui consacre encore le « Qu'en-dira-t-on » et des règlements à l'amiable dirigés par certaines autorités administratives locales corrompues.

.Voici les quelques cas relevés :

**1-** En date du 7 janvier 2020, vers 22 heures, au cachot du commissariat de la commune Butezi, province Ruyigi, N.I, âgée de 25 ans, a été violée par Anatole SIBOMANA, OPJ dudit commissariat. Selon des sources sur place, ce dernier a été surpris en train de violer ladite femme détenue dans ce cachot fermé avec des cadenas. Selon les mêmes sources, cette victime et Anatole ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

**2-** En date du 12 janvier 2021, vers 10 heures du matin, dans une douche d'un voisin, au quartier Kigwati, commune et province Muramvya, A.B.I., âgée de 5 ans, a été violée par Elvis NIYINZIGAMYE, âgé de 14 ans, travailleur domestique dudit voisin, originaire de la colline Gihehe, commune Giheta, province Gitega. Selon des sources sur place, en date du 13 janvier 2021, le violeur a été arrêté par des policiers, conduit et placé en garde à vue au cachot de la brigade Muramvya.

**3-** En date du 16 janvier 2021, en commune Ntega de la province Kirundo, Rachelle MUKAKARERA a été tabassée par son mari, Pascal MUHIGIRWA, enseignant à l'ECOFO Runyankezi. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Kinyovu pour bénéficier des soins médicaux. Quant à son mari, il a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de Ntega accusé des coups et blessures graves et volontaires.

**4-** En date du 23 janvier 2021, APC Éric NDAYISHIMIYE, policier en congé, a été arrêté par la police sur la colline de Bukeye, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba pour avoir violé une jeune fille de son voisinage âgée de 20 ans. Selon des sources sur place, l'infraction avait été commise en date du 20 janvier 2021. La jeune fille a été conduite à l'hôpital de Nyanza-Lac pour des soins de santé tandis que le policier a été conduit au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

\*\*\*\*\*

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 28 JANVIER 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	461	197	17	229	11							6	1	461.00
Bururi	250	327	146	17	148	11							1	4	130.80
Gitega	400	1504	442	33	960	56							10	3	376.00
Mpimba	800	4910	2389	182	2256	52	1				1		22	7	613.87
Muramvya	100	827	275	18	487	39							3	5	827.00
Muyinga	300	549	106	7	400	33							2	1	183.00
Ngozi (F)	250	165		51		68			8		14		14	10	66.00
Ngozi (H)	400	1727	518		1209										431.75
Rumonge	800	1008	185	12	780	28							1	2	126.00
Rutana	350	555	149	4	374	27							1		158.57
Ruyigi	300	962	301	22	595	37							5	2	320.60
CMCL Ruyigi	72	56					7		49						77.77
CMCL Rumonge	72	82					20		62						113.89
	4.194	13133	4.708	363	7438	362	28	8	111	14	1	0	65	35	<b>313.13</b>
Totaux			4708 + 363 =5071		7428+ 362 =7800		28 + 8 = 36		111+14 = 125				65 + 35 =100		

La population pénitentiaire est de 13.033 détenus + 100 nourrissons = 13.133

Le total des prévenus est de 5.071 adultes + 36 mineurs = 5.107

Le total des condamnés est de 7.800 adultes + 125 mineurs = 7.925

La lecture du tableau ci – dessus fait ressortir que, dans notre pays, la situation carcérale est très alarmante. La population carcérale a déjà dépassé le triple de la capacité d'accueil. Fixée à 12 857 fin décembre 2020, elle passe 13 133 dans l'espace d'un mois seulement, soit une augmentation 276 personnes fin janvier 2021.

Elle vient d'atteindre une valeur jamais enregistrée dans le passé (13.133 soit un taux de 313%).

L'analyse des taux d'occupation dans les différents établissements pénitentiaires affiche 5 prisons où le surpeuplement est des plus inquiétants. Il s'agit notamment des prisons de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi pour hommes et Gitega avec respectivement 827%, 614%, 461%, 432 % et 373%.

Nous n'avons jamais cessé de décrier cette montée fulgurante des effectifs. A l'origine de cette situation, nous constatons des arrestations et des détentions illégales, la non observation par l'administration pénitentiaire des dispositions du Code de procédure pénale en matière de détention, ainsi que l'absence d'indépendance des magistrats à l'égard des dossiers de détenus politiques et d'opinions dont les effectifs ne font que s'accroître depuis la veille des élections de mai 2020 jusqu'à ce jour.

Dans son message à la nation à l'occasion du Nouvel An 2021, le Président NDAYISHIMIYE Evariste a accordé la grâce présidentielle à certaines catégories de détenus, comme le faisait également son prédécesseur.

D'une part, ce serait une opportunité de désengorgement et de libération d'espace vital. Ainsi, l'on éviterait l'hécatombe, du moment que la promiscuité favoriserait la propagation rapide des maladies contagieuses comme la pandémie due au Covid-19.

Malheureusement, les services du Ministère de la Justice et de l'administration pénitentiaire traînent normalement des mois durant à mettre en exécution la décision présidentielle. Cela constitue ni plus ni moins une forme de violation des droits des prisonniers.

D'autre part, nous craignons que l'effet de cette mesure ne soit pas durable, si les autorités visées ci-dessus n'abandonnaient pas les pratiques décriées de détentions arbitraires et d'emprisonnements prolongés sans jugement, car ça pourrait donner l'impression de vouloir libérer des places pour les remplir aussitôt avec de nouveaux occupants.

\*\*\*\*\*

## VII.CONCLUSION

Au cours du mois de janvier 2021, selon les données en notre possession, au moins 32 personnes ont été tuées, 10 autres ont été blessés, 27 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 2 personnes ont été enlevées et portées disparues, 5 victimes de traitements inhumains, cruels et dégradants y compris les cas de VSBG. Tels sont les cas de violation des droits de l'homme signalés par nos observateurs des droits humains. Parmi les personnes tuées, nombreuses sont celles dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Cela constitue une stratégie des criminels pour brouiller les enquêtes car ces personnes sont méconnues dans ces lieux.

Au vu de cette situation précaire des droits de l'homme, laquelle situation se dégrade du jour au lendemain au Burundi, l'APRODH lance encore un cri d'alarme aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard.

Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi car nul n'est au-dessus de la loi. Nous pensons que cela découragerait les auteurs des violations des droits de l'homme dans notre pays.

FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN